



Coordination Syndicale Départementale des Territoriaux

25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS

csd.cgt.ardeche@gmail.com

Contact : Constant Bruno

06.84.12.51.22.

Territoriauxardechecgt.blog4ever.com

Monsieur le président
Centre de Gestion de l'Ardèche

07000 PRIVAS

Privas le 13/06/2018

Objet : préavis de grève du 22 juin 2018 au 15 juillet 2018

Monsieur le Président,

La Coordination départementale CGT des agents territoriaux constate que dans de nombreuses collectivités les exécutifs locaux s'attaquent les uns après les autres aux temps de travail des agents lorsqu'il est inférieur à 1607 H, notamment au conseil départemental, à la mairie et à l'agglomération d'Annonay, à la ville de Privas et à l'agglomération Privas Centre Ardèche, à la mairie de le Teil etc...

Cette offensive généralisée pour augmenter le temps de travail s'accompagne de dénonciations unilatérales en série d'accords signés dans le cadre du « dialogue social ». Une dénonciation unilatérale d'un accord c'est un acte arbitraire !

Cette offensive, nourrie par les avis en cascade et orientés des chambres régionales des comptes vise à réduire le « coût » du travail, à décrédibiliser les fonctionnaires pour mieux attaquer le statut et les services publics.

Les exécutifs locaux s'empressent de suivre ce qui n'est qu'un avis, mais qui les arrange bien !

La Coordination départementale CGT des agents territoriaux rappelle aux élus qu'il y a la libre administration des collectivités.

On nous dit que l'ajustement à 1607H va économiser des postes de travail. Mais tout DRH sait parfaitement que 10 Equivalent Temps Plein récupérés ne font jamais 10 postes, car le temps récupéré se répartit généralement sur les agents en poste. A la clé, des cadences plus difficiles, une charge de travail croissante, une aggravation de la souffrance au travail.

Les agents sont considérés comme la variable d'ajustement des politiques d'austérité.

C'est pourquoi pour permettre à l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales de l'Ardèche de porter leurs revendications, nous déposons un préavis de grève pour le 22,23,24,25,26,27,28,29,30 juin,1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 juillet de 00h00 à 24h00.

La CGT revendique :

- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail et des dispositifs négociés en 2001 ;
- Le renforcement des garanties statutaires de la fonction publique, condition de la neutralité des fonctionnaires et de la sécurité des agents ;

Nous sommes bien entendus disponibles pour vous rencontrer afin de vous exposer l'ensemble des sujets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le bureau de la CSD